Image not found or type unknown

Changement de poste _ avenant ou pas

Par **nahlyly**, le **14/01/2015** à **23:10**

BONJOUR
je suis salariée depuis le 5/09/2005 assimilé cadre
mon poste "IT Service Provisioning & sales adm Manager"

le 9/10/14, le N2 m'a demandé de reprendre un poste de "chargée de formation" (métier inconnu et différent de ce que je fais) en présence de mon ex N1.
on me dit que je n'ai plus à gérer l'activité Provisioning et que ce poste venait en remplacement.
j'ai réclamé à plusieurs fois par mail copie RH un avenant à mon contrat et une réajustement de salaire à ce jour rien. Lors de cette entretien aucun reproche ne m a été fait (on m a stipulé qu ils étaient content de moi)
suite à plusieurs relance, on m annonce le 13 janvier (verbalement) que je n aurais pas d'augmentation et d'avenant.

**ont ils le droit de m imposer un poste différent de mon activité sans avenant et réajustement salariale?

cordialement,
nahlyly

Par **P.M.**, le **15/01/2015** à **09:26**

Bonjour,
Normalement toute modification essentielle du contrat de travail doit faire l'objet d'un avenant et le changement de fonctions en est une puisqu'il touche à la qualification...

Par **nahlyly**, le **15/01/2015** à **11:02**

Merci pour votre réponse.
Que puis je faire? suis je en droit de ne pas faire cette activité tant que l'avenant n' a pas été mis en place.

Ont ils le droit de me changer de responsable sans information officiel?

Par **P.M.**, le **15/01/2015** à **11:47**

Vous pourriez déjà attendre que l'avertissement auquel vous faîtes allusion dans ce sujet vous soit éventuellement notifié pour dans votre contestation par lettre recommandée avec AR souligner que votre changement de fonctions n'a même fait l'objet d'un avenant comme cela aurait dû être le cas...
D'autre part, si vous n'avez pas suivi de formation qui aurait dû être nécessaire, vous pourriez également le faire valoir...

Par **nahlyly**, le **15/01/2015** à **14:54**

merci pour votre réponse, je vous tiendrais informer

Par **nahlyly**, le **09/02/2015** à **13:13**

Bonjour,

on m'a donné en main propre un avertissement (22/01/15), on m ' reprochée des actions qui ne sont pas dans mon périmètre voir des actions prises par la hiérarchie.
j'ai répondu à ce courrier le 27/01/14 en étant factuel en remettant les choses dans son contexte.

Depuis mon entretien le 13/01/15, je réclame une fiche de poste (il m'annonce à chaque fois que c'est en cours soit à l'oral "en attente de validation RH" soit à l'écrit "tu l'auras la semaine prochaine).je subis des 2 attributions poste en plus de celui que j'exerce "responsable ADV groupe" le 09/10/14 "chargé de formation" et responsable relation fournisseur le 23/01/15 et aucun avenant augmentation de salaire n'a été fait.
Ont-ils le droit?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés